

## Compte rendu de la séance du 30 novembre 2015

**Etaient présents** : ARNAUD Nicole, DA ROS Bruno, DELONG Martine, DUBRANA Sophie, LABIT Dominique, LUDDECKE Monique, MERINO Martine, PALLARUELO Karine, ROUSSEAU Yves, SUDREAU Hervé, TRÉJAUT Karine

### **ASSURANCE PERSONNEL**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération concernant l'assurance du personnel contractée auprès de la C.N.P.

### **FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame le Maire informe le conseil de la proposition de Monsieur le Préfet de la fusion de la Communauté de Communes des Côteaux Macariens avec la Communauté de Communes Sud Gironde en raison de la loi NOTRe du 07/08/2015.

Après débat, au regard du bassin de vie des habitants de la commune et l'appartenance à plusieurs syndicats de la région de Langon, le conseil vote à l'unanimité une délibération acceptant la fusion.

### **INDEMNITE COMPTABLE**

Madame le Maire informe le conseil municipal du montant de l'indemnité de Madame DEGOUY, Trésorière Principale. Le montant s'élève à 361,35 €. Le conseil municipal valide ce montant, cette somme étant inscrite au budget.

### **FAUCARDAGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS**

Monsieur Henri JOANCHICOY, Vice Président de la Communauté de Communes des Côteaux Macariens chargé du faucardage informe le conseil du déroulement du faucardage en 2015 et fait un historique de cette prestation.

Il présente ensuite la situation pour les 2015 et 2016, avant la fusion de la Communauté de Communes. Un agent prend sa retraite en mai 2016. Il propose trois solutions.

**Solution 1** : faire réaliser le faucardage par des entreprises privées.

**Solution 2** : embauche d'un agent et mise à disposition par la commune de Caudrot d'un agent, dans ce cas le travail sera fait en régie.

**Solution 3** : travaux réalisés pour moitié en régie, pour l'autre moitié par des entreprises.

A partir de 2018 cette compétence optionnelle doit revenir aux communes, la nouvelle Communauté de Communes ne devrait pas prendre cette compétence.

A la demande du conseil municipal, un devis a été demandé à l'entreprise ARNAUD, entreprise locale. Le devis s'élève à 6.396 € TTC pour un passage.

Le conseil municipal, après débat, décide qu'à partir de 2018, le faucardage sera assuré par l'entreprise ARNAUD et que deux passages sont jugés utiles (10 pour 1 abstention -Dominique LABIT-).

### **RENCONTRE AVEC MADAME BELLARD**

Mesdames DELONG, DUBRANA et TRÉJAUT ont rencontré Madame BELLARD agent communal en contrat à durée déterminée à l'agence postale en vue de son nouveau contrat.

Le conseil municipal propose à Madame BELLARD un contrat à durée indéterminée et envisage de transférer les locaux actuels dont elle est propriétaire dans un local communal.

### **TOITURE EGLISE**

Monsieur DUBERGEY est intervenu pour réparer la toiture de l'église. Il nous a signalé une anomalie de toiture sur le local technique. Monsieur BAPSALLE qui avait effectué les travaux sera contacté.

### **LOGEMENT B**

Le bac de douche du logement qui n'était pas stable va être remplacé par l'entreprise BEDOURET. Un élu sera sur place pour constater le changement.

### **BIBLIOTHEQUE**

Mesdames DUBRANA et TRÉJAUT font le point sur la bibliothèque, elles ont suivi un stage avec la Bibliothèque de Prêt. Les animatrices de la Bibliothèque de Prêt les assisteront pour pratiquer un désherbage de la bibliothèque municipale.

### **INFOS RPI**

Madame DUBRANA informe le conseil des travaux à prévoir au niveau de l'école. Elle donne également le compte-rendu de la rencontre avec le traiteur pour l'élaboration de menus comprenant plus de légumes. La voiture du RPI fonctionne de nouveau.

### **DIVERS**

Le conseil décide d'acheter un seul sapin pour la salle des fêtes, les autres sapins seront pris chez les pompiers.

Les voeux à la population auront lieu le Dimanche 10 Janvier 2016 à 16 heures.